



Rapport municipal sur les comptes communaux 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2017, les charges de notre commune se sont élevées à frs. 2'003'236.30, soit supérieures de frs. 37'730.30 par rapport au budget. Les recettes, budgétées à frs. 1'890'235.-, se sont élevées à frs. 2'096'233.50, en augmentation de frs. 205'998.50 par rapport au budget. L'exercice 2017 laisserait un excédent de revenus de frs. 92'997.20, avant proposition d'utilisation du solde disponible, alors qu'une perte de frs. 75'271.- avait été portée au budget.

Compte de fonctionnement

Nous relevons les différences importantes par rapport au budget :

Impôts – Alors que le rendement de l'impôt sur le revenu et la fortune est supérieur de frs. 200'533.20 par rapport au budget, nous constatons un montant négatif de frs. 151'900.45, concernant l'impôt des personnes morales. Ce montant est consécutif au recours d'une société, admis par l'ACI, sur sa taxation 2016.

Les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers totalisent la somme de frs. 54'549.20, alors que le budget les estimait à frs. 35'000.-.

Service financier – Les conséquences de la correction de l'impôt PM nous permet non seulement d'adapter notre participation à la péréquation, en diminution de frs. 166'308.-, mais également de prélever frs. 77'310.- au fonds pour débiteurs douteux. Pour 2017, notre contribution à la péréquation intercommunale se monte à frs. 129'737.-.

Forêts – L'amortissement de frs. 17'334.- résulte de l'obligation de porter au Bilan l'acquisition de la parcelle 220 à sa valeur d'estimation fiscale, soit frs. 4'000.-.

Police – L'adaptation, selon le même principe que les péréquations, de notre participation au financement de la réforme policière diminue nos charges de frs. 11'567.-.

Sécurité sociale – Les coûts liés au financement du réseau d'accueil de jour des enfants sont en augmentation par rapport au budget, à frs. 60'091.-. Ceci s'explique par l'élargissement de l'offre d'accueil découlant de la mise en application de la loi sur l'accueil de jour (LAJE).

Prévoyance sociale – Suite à l'adaptation, notre participation à la facture sociale se monte à frs. 257'616.-. Pour rappel, les coûts de la facture sociale, à la charge du Canton et des communes, se montent pour 2017 à plus de 1,5 milliard de francs.

Écritures de boucllement

Amortissements comptables : 163'244.55

Attribution à fonds de réserve : 132'191.-

Prélèvement à fonds de réserve : 80'417.30

Concernant les amortissements, il s'agit des amortissements obligatoires et se répartissent sur la parcelle 54, le bâtiment « La Grange », la centrale de chauffage, les travaux d'assainissement menés en 2014, la parcelle de forêt récemment acquise, le tracteur communal, ainsi qu'un amortissement de défalcatons fiscales.

Les attributions à divers fonds sont des versements affectés (service des eaux, épuration et taxe de séjour) et la proposition d'utilisation du solde disponible, de frs. 92'593.70, par versement au fonds pour investissements divers.

Les prélèvements sur fonds permettent, pour l'un de solder le fonds défense incendie qui n'a plus de recettes affectées, et pour l'autre de ramener la provision pour débiteurs douteux à frs. 63'890.-, selon recommandation de l'ACI.

Bilan

Concernant les actifs du bilan, nous constatons une diminution des liquidités, liée principalement aux acomptes versés en 2017 au titre des péréquations. Le décompte final, attendu pour la fin de l'été, devrait nous permettre d'encaisser une somme supérieure à frs. 200'000.-. Les autres mouvements des actifs, c/c impôts et transitoires, trouvent leur explication dans les décomptes avec l'ACI.

Au chapitre des passifs, nous constatons une diminution de la dette communale de frs. 237'133.40, pour se porter au 31.12.2017 à frs. 3'915'132.90. La diminution des passifs transitoires s'explique principalement par le règlement en 2017 des péréquations 2016. Les mouvements observés au niveau des fonds de réserves sont le résultat des écritures de boucllement, évoquées plus haut dans ce rapport.

Conclusions

Le bon résultat des comptes 2017 de la bourse communale s'explique principalement par des revenus solides et en hausses concernant l'impôt sur le revenu et la fortune, et par une adaptation aux chiffres réels des sommes liées aux péréquations.

Les comptes 2017 de la bourse communale laissent apparaître un excédent de revenu de frs. 92'997.20, ceci avant l'attribution de frs. 92'593.70 au fonds pour investissements divers. Le solde de frs. 403.50 est viré à Capital.

Nous terminons ce rapport en remerciant toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de notre commune et vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes 2017 tel que présentés, et d'en donner décharge aux vérificateurs. Les comptes ont été révisés par la fiduciaire FIDACEB à Yverdon-les-Bains, le rapport de révision étant joint à ce rapport.

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid